

République Française



N°2024-209

Ville de Draguignan

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	36

RAPPORT SOCIAL UNIQUE (RSU) 2023

EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Draguignan

Séance du 18 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 décembre à 17H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, SOPHIE DUFOUR, FRANÇOIS GIBAUD, JEAN-YVES FORT, BRIGITTE DUBOUIS, SYLVIE FRANÇIN, DANIELLE ADOUX COPIN, STÉPHAN CÉRET JACQUET, BERNARD BONNABEL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, BRUNO SCRIVO, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, AURÉLIE REBAUDO, FREDERIC RENAULD

PROCURATIONS :

CHRISTINE NICCOLETTI pouvoir à SOPHIE DUFOUR, HUGUES BONNET pouvoir à BRIGITTE DUBOUIS, ALAIN HAINAUT pouvoir à GRÉGORY LOEW, ANNE-MARIE COLOMBANI pouvoir à MAGALI TROIN DAL VECCHIO, CHRISTIAN MAMECIER pouvoir à SYLVIANE NERVI SITA, ÉVELYNE LORCET pouvoir à MARTINE ZERBONE, MARIE-CHRISTINE GUIOL pouvoir à OLIVIER GORDE, CAMILLE DIQUELOU pouvoir à JEAN-DANIEL SANTONI,

ABSENTS :

CHRISTINE NICCOLETTI, HUGUES BONNET, ALAIN HAINAUT, ANNE-MARIE COLOMBANI, CHRISTIAN MAMECIER, ÉVELYNE LORCET, MARIE-CHRISTINE GUIOL, RENÉ DIES, CAMILLE DIQUELOU, FRANCK GRIGOLO, PHILIPPE SCHRECK

Secrétaire de Séance : LAURELINE AUBOURG BASTIANI

Publié le :

RAPPORTEUR : RICHARD STRAMBIO

Conformément à la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, les collectivités locales et leurs établissements publics ont l'obligation de produire un Rapport Social Unique (RSU).

Cette obligation, désormais annuelle, remplace celle de produire tous les deux ans le Rapport sur l'Etat de la Collectivité (REC) aussi appelé bilan social.

Le Rapport Social Unique (RSU) est établi autour de thématiques fixées par arrêté ministériel, comme par exemple, l'emploi, la formation, les rémunérations, la santé et la sécurité au travail, ou le dialogue social. Le RSU a vocation à devenir un outil central dans la gestion des ressources humaines et l'animation du dialogue social et permet d'alimenter les lignes directrices de gestion qui déterminent la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines.

Le RSU ci-joint, accompagné de sa synthèse, est une photographie du personnel de la Ville et du budget annexe de la Régie Municipale des Parkings Dracénois au 31 décembre 2023. Ce rapport a recueilli l'avis favorable, à l'unanimité, des membres du Comité Social Territorial, réunis en séance du 12 novembre 2024.

**Le Conseil Municipal, oui l'exposé qui précède,
À L'UNANIMITÉ**

- prend acte de la communication du rapport social unique pour l'année 2023.

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan
Président de Dracénie Provence Verdon agglomération
Conseiller régional

Secrétaire de séance :